Strasbourg, le 14 février 2011

Inspection académique
Bas-Rhin
Académie
Strasbourg

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements scolaires publics et privés du Bas-Rhin
Monsieur le directeur du CIO de Haguenau

Objet : sectorisation des établissements du district de Haguenau. Rentrée 2011.

CABINET

Références:
N°2011-N°0/DB/SG

Tél : 03.88.45.92.26
Fax: 03.88.61.43.15
Ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

65, avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg cedex

téléphone 03.88.45.92.92
télécopie . 03.88.61.43.15

Ce.ia67@ac-strasbourg.fr

L'organisation et la définition de la sectorisation collèges-lycées sont de la compétence pleine et entière de l'Inspectrice d'Académie Directrice des services Départementaux de l'Education Nationale.

Les différentes réunions de travail avec les chefs d'établissement, les rencontres avec les élus, ont contribué à la proposition d'une **nouvelle sectorisation** sur le district de Haguenau, validée par Mme le Recteur. Cette sectorisation sera mise en place de façon expérimentale à la rentrée 2011.

Conformément à la réforme du lycée et à ses attendus, cette nouvelle distribution des secteurs s'organise autour de la définition d'un lycée de secteur.

La sectorisation retenue attribue les collèges aux lycées de secteur comme indiqué ci-dessous :

Lycée R. Schuman :
- Collège Foch Haguenau
- [Collège de Brumath : district de Strasbourg pour partie avec le lycée Kléber]
- Collège de Reichshoffen
- Collège de Niederbronn-les -Bains
- Collège de Woerth (pour partie avec Stanislas de Wissembourg)

Lycée A. Heinrich
- Collège Kléber Haguenau
- Collège Mertzwiller
- Collège de Schweighouse sur Moder

Lycée A. Maurois Bischwiller
- Collège A. Maurois Bischwiller
- Collège du Saut du lièvre Bischwiller
- Collège de Drusenheim
- Collège de Herrlisheim
- Collège de Soufflenheim

Lycée Stanislas de Wissembourg
- College de Lauterbourg
- Collège de Seltz
- College de Soultz sous Forêts
- Collège de Wissembourg
- Collège de Woerth (pour partie avec R. Schuman de Haguenau)

Éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour mémoire, c'est l'adresse du domicile du ou des responsables légaux de l'élève à la rentrée de septembre (année de rentrée au lycée) qui détermine le collège de secteur.

Cette nouvelle répartition des établissements permet aux élèves du collège de Brumath de demander la section ABIBAC du lycée R. Schuman de Haguenau.

Si l'affectation s'organise autour d'un lycée de secteur, il convient de rappeler que les familles ont la possibilité, conformément aux règles de **l'assouplissement de la carte scolaire**, de demander un établissement de leur choix en utilisant la procédure de demande de dérogation. Dans ce cas, l'affectation se réalisera dans l'établissement demandé au titre de la dérogation en fonction des capacités d'accueil disponibles et dans le respect des motifs de priorité définis par le Ministère de l'Education Nationale. Dans ce cas, il convient d'exprimer un vœu de repli dans son établissement de secteur.

Valérie DEBUCHY